

2 Politique

Exposition universelle Milan 2015

Ali Bongo Ondimba à Milan pour la "Journée Gabon"

I. M'B.

Milan-Rho/Italie

AUJOURD'HUI l'exposition universelle de Milan - 189 pays réunis - célèbre la "Journée Gabon". Et c'est à 10h 30 (heure de Milan - 9h 30 heure de Libreville), au centre Expo, que commence la cérémonie officielle de cette journée entièrement dédiée à notre pays. Sous réserve des ajustements protocolaires, le déroulé de la manifestation prévoit, en avant première, l'exécution des hymnes nationaux italien et gabonais, et la levée des drapeaux. Ensuite, après l'allocution officielle de la partie italienne, le chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba va délivrer une communication devant un parterre de personnalités du monde politique, économique et des investisseurs interna-

tionaux à l'affût des opportunités en Afrique. Ce discours présidentiel sera suivi d'un point de presse, animé soit par le chef de l'Etat en personne, soit par un officiel de la délégation gabonaise.

Au terme de cette conférence de presse, le président de la République se rendra au pavillon Gabon, implanté dans la zone théâtre du "Cluster cacao". Sous l'escorte des sonorités authentiques gabonaises et d'une prestation de haute qualité des artistes nationaux, dont le roi du Tandima, Vickos Ekondo. Hier déjà, en avant-goût de cette animation, la chanteuse Prudence et des danseuses, ont tenu en haleine les nombreux participants au terme du Forum économique organisé la veille. Le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba aura droit à une visite guidée du pavillon

Gabon, qui valorise la biodiversité nationale, les ressources naturelles, les axes de développement économique (Gabon vert, Gabon industriel, Gabon de services) et les potentialités d'investissements dont regorge le Gabon. Cette visite sera suivie de la signature du livre d'or.

Le commissariat général à l'exposition universelle, section Gabon dirigée par Mme Nina Abouna, et le directeur du pavillon Patrice Ndong-Mba, ont prévu de valoriser la culture gabonaise durant cette journée Gabon. La présence du chef de l'Etat est tout à fait indiquée pour rappeler à la planète que la culture fait partie des outils du rayonnement d'un peuple au-delà des frontières. C'est en cela que la place théâtrale du "Cluster cacao" sera en ébullition, avec la prestation des artistes et musiciens.



Le président Ali Bongo Ondimba, ici lors d'une précédente manifestation.

Aussi, dans le cadre de la consolidation des relations entre les Etats et les peuples, l'agenda du président de la République à "Milan

expo 2015" prévoit-il également de visiter le pavillon italien et, dans l'après-midi ceux des Emirats Arabes Unis, qui abri-

teront l'exposition universelle Dubaï 2020 (sous le thème "connecter les esprits, construire le futur"). Au programme du président de la République aussi, la visite pavillon du Kazakhstan, qui abritera l'année prochaine l'exposition internationale Astana, sous le thème "Energie du futur". Enfin, la visite du stand Ghana est annoncée. De 18 heures à 21 heures, la promotion de la culture gabonaise, disions-nous, sera à son point culminant lors de cette journée spéciale Gabon. Une ère de cithare, la prestation des artistes dont le groupe Tandima de Vickos Ekondo, ou encore celui de l'artiste Prudence seront au rendez-vous pour clore en beauté, cette journée que les 189 pays participants attendaient avec beaucoup d'intérêt.

Première session plénière du Conseil national de la Démocratie (CND)

Me Ndaot Rembogo fustige le comportement des acteurs politiques qui récusent le CND

Christian G. KOUIGA

Libreville/Gabon

Près de six mois après la mise en place du Bureau directeur qu'il préside, il a ouvert hier, à l'hôtel Nomad, la première session plénière du CND dont les travaux, qui se poursuivent en commissions, s'achèvent officiellement le 7 août prochain.

SELON Me Séraphin Ndaot Rembogo cette assemblée plénière n'a pu se tenir plus tôt pour deux raisons. Primo, la situation financière difficile que traverse le pays marquée par la chute du prix du baril de pétrole. Secundo, la navette au niveau des réunions de la Commission mixte paritaire, qui avait été mise en place pour permettre aux deux Chambres du parlement (Sénat et Assemblée nationale) d'harmoniser leurs positions sur le texte définitif concernant le CND.

La cérémonie solennelle, ouverte hier en présence du Premier ministre, le Pr Daniel Ona Ondo qui avait à ses côtés la ministre de la communication en charge des Relations avec les Institutions constitutionnelles, Mme Denise Mekam'ne, a vu la participation de quelques responsables des partis politiques, essentiellement de la majorité républicaine et sociale pour l'émergence. Outre le discours solennel du président, trois commu-



Le président du CND, Me Séraphin Ndaot Rembogo ouvrant, hier, les travaux de la première plénière de l'institution.

nications, portant sur les thèmes : "prévention et médiation des crises politiques", "conception de l'éthique politique" et "rapport de mission sur le fonctionnement de l'Institut national démocratique des Etats-Unis" ont marqué la journée d'hier. Les participants ont ensuite examiné, en vue de son adoption, le règlement intérieur du CND.

dans son adresse, le président Ndaot Rembogo a souhaité "plein succès" aux travaux. Auparavant, il a fait la genèse du CND. Il a rappelé que, issu des Accords de Paris (1994) et mis en place par la loi 13/96 du 15 avril 1996, le Conseil national de la démocratie a été créé pour que tous les maux, consubstantiels à la vie politique nationale, soient do-

rénavant traités dans un cadre de régulation consensuel, ouvert à la concertation et au dialogue.

Pour preuve, dira-t-il, depuis sa réhabilitation par les pouvoirs publics, le CND a entièrement été remodelé dans sa composition et consolidé dans ses missions, par l'ordonnance n°001/PR/2015 du 29 janvier 2015. Mais encore, a-t-il indiqué, son fonctionnement a été pérennisé, puisque le Conseil national de la démocratie est devenu un "organe consultatif permanent plus stable et plus crédible".

Mais il se souvient que c'est la récente loi, n°004/2015 du 26 juin 2015 portant ratification de ladite ordonnance, qui a davantage innové, en abrogeant partiellement et en revitalisant de nombreuses disposi-



En présence du Premier Ministre, Daniel Ona Ondo et de la ministre en charge des Relations avec les Institutions constitutionnelles, Denise Mekam'ne Taty.

tions de celle-ci.

En effet, pour mémoire, rappelons que cette loi reprenant les grandes lignes de l'ordonnance suscitée, après avoir confirmé le caractère permanent de cet organe consultatif, a méthodiquement procédé à un assemblage et à une hiérarchisation des différentes missions qui lui sont assignées.

Entendu qu'en dehors des missions traditionnelles qui figuraient déjà dans l'ordonnance ratifiée, cette loi de ratification, en son article 2, en a rajouté d'autres à tout le moins "plus importantes" de l'avis de Me Ndaot Rembogo. Si tant est que ledit article adopte une autre formulation. Faisant en sorte que le CND n'est plus simplement chargé d'"élaborer un code de bonne conduite" à

l'usage des acteurs politiques; mais qu'il a aussi pour attribution de "veiller aussi à son application". L'autre nouvelle mission dévolue, selon lui, est d'ordre consultatif. Puisque le CND peut être désormais consulté, pour avis, sur tous les projets de textes susceptibles de contribuer à la promotion de la démocratie, au bon fonctionnement des partis politiques et à l'amélioration du processus électoral.

La mission de l'auto-saisine par ses propres membres lui permet, par ailleurs, de proposer d'office aux pouvoirs exécutif et législatif, toute action pouvant concourir à la promotion de la démocratie.

Au regard de ce vaste champ des nouvelles compétences dévolues au Conseil national de la dé-

mocratie, Séraphin Ndaot Rembogo a fustigé le comportement des acteurs politiques qui récusent cet organe, "sans même l'avoir expérimenté comme cadre national national".

Mais cela ne l'émeut pas outre mesure. Puisque "parmi les pourfendeurs du CND, il y en a, qui dans un passé récent, en convoitaient la présidence, a-t-il ironisé.

Notons que les travaux en commissions se poursuivront jusqu'au 4 août prochain. La journée du 5 août, la veille de la clôture, sera, elle, réservée à la lecture et à l'adoption des rapports des commissions ad hoc, des résolutions et des recommandations.